

Ensemble

L'orientation **Ensemble** rassemble au SNCS-FSU les syndiqué-e-s du principal courant de pensée de la FSU « Unité et Action » et des syndiqué-e-s hors des tendances institutionnelles, qui partagent un mode de réflexion et d'action commun sur l'essentiel du champ d'intervention syndical du SNCS-FSU dans la recherche publique. Cette orientation a été majoritairement soutenue par les syndiqué-e-s depuis sa création il y a près de 40 ans. Nous proposons de poursuivre ce fonctionnement au sein du SNCS-FSU qui permet à un maximum de sensibilités d'être représentées et de s'exprimer dans les instances du syndicat. C'est pourquoi nous proposons, comme aux précédents congrès, une orientation **Ensemble** susceptible de rassembler le plus largement les syndiqué-e-s du SNCS-FSU.

Un 49^{ème} congrès du SNCS-FSU dans un contexte exceptionnel de crises successives et de bouleversement de nos sociétés

Les cinq dernières années ont été marquées par une conjugaison de crises simultanées et de transformations inédites qui bouleversent nos sociétés. Le modèle productiviste, qui provoque la destruction des écosystèmes, a considérablement augmenté les risques de transmission de l'animal à l'humain de pathogènes, comme le SARS-CoV-2 de 2019. La crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué un basculement de nos sociétés depuis début 2020. Non seulement elle s'est doublée d'une crise économique inédite depuis la seconde guerre mondiale, mais elle a aussi mis en lumière une crise du modèle de développement : vulnérabilité des systèmes de santé, ruptures d'approvisionnement des produits de santé, dévalorisation de métiers essentiels, remise en cause de l'organisation du travail, des transports et des chaînes de production... sans oublier l'anthropisation accélérée de la planète, la chute vertigineuse de la biodiversité et l'accélération des risques liés au changement global. La multiplication des événements extrêmes (vagues de chaleurs, incendies géants, inondations) ainsi que la succession de records mondiaux de hausse de température révèlent l'aggravation de la crise climatique. La redistribution des régimes hydriques et hydrologiques met en péril de nombreux systèmes agricoles et accroît les disparités d'accès à l'eau potable. Les ressources en eau et agricoles deviennent des enjeux toujours plus essentiels sur tous les continents. Ces bouleversements qui ont suivi les crises sanitaire et écologique ont contribué à une hausse brutale de l'inflation, qui a été amplifiée par l'accroissement soudain des tensions géopolitiques avec notamment l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie et la crise énergétique qui a suivi.

Dans ce contexte d'accumulation de crises et d'incertitudes propices aux pertes de repères collectifs et individuels, il est aussi urgent d'engager la transition socio-écologique et de renforcer les solidarités, la protection sociale

et les services publics. C'est pourtant exactement le contraire qui est mis en œuvre ces dernières années avec l'accélération brutale, notamment en France, des politiques néolibérales engagées depuis des décennies. Les gouvernements du président Emmanuel Macron mènent une politique particulièrement offensive avec d'une part, des cadeaux fiscaux inégalés en faveur des plus riches et des entreprises et d'autre part, l'austérité en matière de dépenses publiques et de sécurité sociale. Cette politique économique néolibérale est aggravée par une dérive sécuritaire avec une priorité à la défense militaire et aux forces de police et par une série de reniements des engagements pour le climat et la biodiversité. Les solidarités et les droits des plus fragiles, des précaires, des jeunes, des chômeurs, des retraités, des salariés du secteur privé et des agents de la fonction publique ont été attaqués par une série de réformes, si bien qu'elles et ils en payent le prix fort. Les politiques en faveur du climat, de la biodiversité et de la transition socio-écologique sont progressivement reportées ou abandonnées. Les services publics essentiels – éducation, hôpital public, enseignement supérieur et recherche (ESR), environnement, justice, protection sociale... – sont affaiblis ou attaqués. Les libertés fondamentales de rassemblement et d'expression sont atteintes sous prétexte de risque sécuritaire et de tensions géopolitiques.

L'augmentation des inégalités, l'affaiblissement des services publics, l'absence de réelles discussions avec les syndicats, les structures associatives et plus généralement les corps intermédiaires, aboutissent à une crise démocratique qui a vu croître la défiance des citoyens vis-à-vis du processus électoral, un bouleversement du paysage politique et la diffusion de fausses nouvelles. En Europe et aux Amériques, des dirigeants démagogues et proches de l'extrême droite ont été élus. Les régimes autoritaires menacent ou s'attaquent aux états démocratiques et les tensions géopolitiques s'accroissent. En France, le risque est réel que l'extrême droite accède au pouvoir dans les prochaines années.

SIGNATAIRES : Boris Gralak, Catherine Alès, Joël Alexandre, Véronique Alphan, Mireille Ansaldi, Christine Assaïante, Elodie Attia, Florence Audier, Philippe Auvergnon, Marc Baaden, Sylvie Babajko, Corinne Bardot, Sébastien Barot, Frédéric Baudin, Kevin Belkacem, Marc Benhamou, Dorothee Berthomieu, Mireille Besson, Michel Blay, Christophe Blondel, Michel Boer, Anne-Sophie Bonnet-Ben Dhia, Philippe Borsa, Rémi Brageu, Daniel Brêthes, Daniel Brunstein, Philippe Büttgen, Rémi Carles, Maurice Cassier, Matthieu Cassin, Françoise Cavallé, Jean-René Cazalets, Isabelle Chiapello, Christos Chadichristos, Stéphanie Chaillat, Thierry Chanelière, Vincent Chaplot, Bruno Chaudret, Raphaëlle Chevrillon-Guibert, Régis Cottreau, Olivier Coutard, Etienne Coutureau, Liliana Cucu, Elisabeth Cunin, Nathalie Dejuçq-Rainsford, Agnès Delmas, Etienne Deloule, Solange Desagher, Julien Diaz, Claude Didry, Danielle Dowek, Denis Eckert, Olivier Fabregue, Guillaume Favreau, Betty Felenbok, Annick Fontbonne, Jacques Fossey, Emilie Franceschini, Sarah Gensburger, Patricia Gibert, Pierre Gilliot, Jean-Christophe Gimel, Yaël Grosjean, Ivan Guermeur, Ghislaine Guillemain, Caroline Habol, Christophe Hecquet, Loïc Helouet, Jérôme Jaffre, Fabien Jobard, Didier Jouffre, Herve Jourdan, Fatima Kourourou, Patricia Krief, Olivier Lahuna, Yves Langevin, Anne-Elisabeth Laques, Juliette Leblond, Marie-Pierre Ledru, Maude Le Gall, Yves Le Mest, Anne Lefebvre-Schuhl, Claire Lemerrier, Maud Leriche, Sandra Lippert, Elisabeth Lojou, Laurent Loty, Luke Mac Aleese, Gil Mahe, Emeline Marquis, Véronique Martin-Jézéquel, Pierre de Marcillac, Cédric Matthews, Jean-Luc Mazet, Denis Mencaraglia, Jean-François Mercier, Claude Mirodatos, Hélène Moné, Patrick Monfort, Fabrice Mottez, Philippe Mussi, Orlando Musso, Gilles Ohanessian, Chantal Pacteau, Vincent Pagneux, François Pajot, Jacques Panfil, Dimitri Peaucelle, Vincent Pernier, Romain Pudal, Dominique Richard, Philippe Roch, Benoit Rousseau, Michel Sablier, José Miguel Sanchez-Perez, Julien Savatier, Téléphore Sime-Ngando, Alan Schmitt, Serge Simoens, Patrick Simon, Gabriel Soriano, Serge Steer, Emmanuel Tétaud, Vincent Tournat, Aline Tribollet, Simon Tricard, François Tronche, Damien Vandembroucq, Mathias Vanwollegem, Fabrice Vavre, Renée Ventura, Claude Verdier, Gilles Verpraet, Albin Volte, Romé Voulhoux, Claire Waelbroeck.

Nos sociétés ont également radicalement évolué ces dernières années en devenant plus exigeantes et mieux sensibilisées aux questions féministes et écologiques, et avec l'usage des nouvelles technologies. Les luttes contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité entre les femmes et hommes ont franchi une étape majeure avec la prise de conscience mondiale qui a suivi le

mouvement #MeToo. Les paroles et les témoignages se libèrent, toutes les formes de harcèlement et de discrimination sont de moins en moins acceptées et l'exigence d'une société plus inclusive progresse. La réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie devient également une exigence qui concerne les citoyens individuellement et aussi toute la société. Ces avancées de nos sociétés restent néanmoins remises en cause et attaquées régulièrement. L'exigence environnementale transforme les transports et l'organisation du travail, avec notamment le télétravail et le travail à distance qui se sont largement imposés depuis la crise sanitaire de 2020 et qui ont été rendus possible par les nouvelles technologies de communication et de visioconférence. Les réseaux sociaux et les outils d'intelligence artificielle contribuent également à amplifier et accélérer la diffusion des informations, à produire de nouveaux contenus et engendrent de nouveaux risques dans le cas de fausses informations ou d'intentions préjudiciables. Le risque de biais et de production de faux contenus est augmenté avec les algorithmes d'intelligence artificielle. Nos sociétés deviennent également plus exigeantes sur les questions de déontologie, d'intégrité, d'éthique, de responsabilités individuelles et collectives. Toutes ces nouvelles exigences s'imposent particulièrement à l'enseignement supérieur et la recherche, où leur prise en compte doit de plus garantir la liberté de recherche et les libertés académiques.

Dans ce contexte exceptionnel, l'existence de services publics performants de l'éducation, l'hôpital, l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), l'environnement, la justice, la culture, la solidarité... et d'une protection sociale performants sont d'une importance capitale. Avec la FSU, le SNCS-FSU prône un investissement massif dans les services publics, la solidarité et la protection sociale, tout en luttant pour un autre modèle économique et de société, solidaire et respectueux de l'environnement. Cet investissement doit impérativement soutenir à son juste niveau la recherche publique pour garantir la liberté de recherche et l'avancement des connaissances, essentiels pour faire face aux crises actuelles et contribuer à la transition socio-écologique et solidaire des sociétés humaines.

20 ans d'attaques inacceptables contre la recherche publique et ses personnels

La recherche publique et l'enseignement supérieur ont connu un tournant au début des années 2000 après l'engagement européen d'atteindre à l'horizon 2010 les objectifs d'un investissement dans la recherche et le développement (R&D) de 3% du produit intérieur brut (PIB), dont 1% pour le secteur public et 2% pour le secteur privé, et de faire

entrer l'Europe dans la société de la connaissance. Cependant, la France n'a jamais respecté son engagement avec un effort en faveur de la R&D qui a stagné autour de 2,2% jusqu'à présent. Pour compenser ce sous-investissement chronique dans la R&D, les politiques ont décidé de concentrer leur effort et leur soutien sur le secteur privé avec d'une part le crédit d'impôt recherche (CIR) qui constitue l'aide publique à la recherche privée la plus généreuse du monde et, d'autre part, la volonté d'orienter la recherche publique dans une vision utilitariste au service de l'innovation, de l'économie, de l'industrie, de la croissance et de la baisse du chômage. Et, en réponse au sous-investissement dans l'enseignement supérieur, les politiques ont décidé de restructurer et regrouper les universités et les établissements de l'ESR pour les faire monter dans les classements internationaux. Ainsi, depuis 20 ans, chaque mandat présidentielle a apporté sa loi sur la recherche publique et l'enseignement supérieur : l'agence nationale de la recherche (ANR) a été créée en 2005 et le « Pacte pour la recherche » a été voté en 2006 ; le mandat du président Sarkozy et de la ministre Pécresse a été marqué par la politique dite de « l'excellence » avec la loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU) votée en 2007, la création des instituts du CNRS et de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aéres), et le programme d'investissement d'avenir (PIA) ; le mandat du président Hollande a poursuivi cette politique avec la loi ESR votée en 2013, les regroupements – communautés – d'universités et d'établissements (ComUE), la transformation de l'Aéres en haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la poursuite du PIA ; enfin, la loi de programmation de la recherche (LPR) a été votée en 2020 sous le premier mandat du président Macron.

Pendant ce temps, les choix budgétaires de la France ont programmé une stagnation de l'investissement pour la recherche publique et une très forte augmentation de l'aide publique à la recherche privée avec le CIR, dispositif dont l'efficacité est largement contestée. Le résultat de cette politique menée depuis 20 ans est le décrochage de la recherche française, comme avait prévu le SNCS-FSU : le budget de la recherche en France a décroché par rapport à celui des grandes nations scientifiques ; le nombre de chercheur·e·s, ingénieur·e·s et technicien·e·s est en baisse (baisse de 10% du nombre de postes sur subvention d'Etat au CNRS entre 2010 et 2020) et le nombre de doctorants diminue depuis 10 ans ; la perte d'attractivité des métiers de l'ESR met en danger de nombreux services (taux de rotation importants, départs non remplacés, difficultés de recrutement) ; même avec un indicateur choyé par nos dirigeants comme le nombre de publications, la France est passée

en quelques années de la 7^e à la 13^e place, récemment dépassée par l'Italie, le Canada, l'Espagne et la Corée du Sud. Et la priorité à la recherche privée n'a pas empêché le fiasco industriel de l'absence de vaccin élaboré en France pour la Covid-19.

La période depuis le dernier congrès commence avec le vote de la loi de programmation de la recherche (LPR) n°2020-1674 du 24 décembre 2020. Lors de son élaboration, le SNCS-FSU a lutté contre toutes les dispositions néfastes de cette loi : programmation budgétaire insincère, nouvelles voies de recrutement (comme les chaires de professeur junior – CPJ) qui contournent et remettent en cause les statuts de la fonction publique, accord sur les rémunérations et les carrières principalement basé sur les primes. Pendant la fin du premier mandat du président Macron, le SNCS-FSU a ainsi continué de combattre toutes ces dispositions inacceptables de la LPR lors de leur mise en œuvre avec les décrets d'application et les lignes directrices de gestion qui ont suivi depuis début 2021. Cette période a également été marquée par la tentative de remise en cause du Comité national à l'occasion de l'ouverture du décret relatif aux chercheuses et chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), le suivi de l'accord sur les rémunérations et les carrières et les changements intervenus au Hcéres. Le deuxième mandat du président Macron a engagé une transformation du paysage de la recherche avec les discours du président de la République, la mission confiée à Philippe Gillet et le rapport qui a suivi. Le SNCS-FSU a mené (et continue de mener) la lutte contre toutes les propositions dangereuses de transformation et de pseudo-simplification du paysage de la recherche préconisées par le président Macron, par le rapport de la mission confiée à Philippe Gillet et, maintenant, par le ministère de l'ESR et par les établissements qui participent aux expérimentations. Ainsi, le SNCS-FSU a dénoncé le contournement, mis en place par les directions des EPST avec l'arrivée des agences de programmes, des Conseils scientifiques constitués majoritairement d'élus·e·s dans l'élaboration de la prospective scientifique. Enfin, ce deuxième mandat du président Macron en période d'inflation et de déficit s'est caractérisé par une austérité budgétaire qui a impacté les établissements de l'ESR avec la compensation partielle aux établissements de la hausse du point d'indice et l'annulation de crédits dans le budget 2024 de la recherche publique.

Le SNCS-FSU, un syndicat de luttes

Avec la FSU et avec l'intersyndicale de l'ESR, le SNCS-FSU s'est toujours engagé pour la défense de la fonction publique et de ses agent·e·s et plus généralement des droits des salarié·e·s (appels à la grève,

mobilisations...). La mobilisation contre les réformes du système de retraite a montré une nouvelle dynamique unitaire des organisations syndicales, qui se sont montrées exemplaires. Le gouvernement n'a pas eu d'autre choix que le passage en force, en refusant le vote de l'Assemblée nationale, pour reculer l'âge de la retraite. L'image et le rôle des organisations syndicales sont sortis renforcés, et la mobilisation unitaire s'est ainsi poursuivie pour revendiquer la hausse du point d'indice des agent-e-s de la fonction publique, alors que la baisse chronique de pouvoir d'achat s'accélère depuis deux ans avec l'inflation.

Le SNCS-FSU a lutté contre toutes les dispositions inacceptables de la LPR et, depuis le vote de la loi le 24 décembre 2020, le SNCS-FSU n'a cessé de demander une autre programmation budgétaire pour atteindre au plus vite l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique. Le SNCS-FSU a fédéré les organisations syndicales de la recherche publique pour soutenir et revaloriser les rémunérations et les carrières des chercheur-euse-s, ingénieur-e-s et technicien-ne-s des EPST, notamment dans le contexte d'inflation. Ainsi, le SNCS-FSU a constamment dénoncé l'insuffisance des rémunérations des personnels de la recherche publique, qui sont à un niveau critique, avec pour conséquence une perte d'attractivité inédite pour les ingénieur-e-s et technicien-ne-s des EPST. Le SNCS-FSU a combattu la composante individuelle C3 du RIPEC et a obtenu qu'elle soit la plus largement distribuée et la moins sélective possible en imposant au CNRS, à l'Inserm et à l'IRD son montant au niveau plancher, permettant ainsi d'attribuer cette composante individuelle au maximum de chercheuses et chercheurs. Par ses actions, le SNCS-FSU a obtenu une enveloppe supplémentaire pour les promotions de grade des chercheuses et chercheurs des EPST et la mise en place d'un groupe de travail auprès du ministère pour revaloriser les rémunérations et les carrières des chercheur-euse-s, ingénieur-e-s et technicien-ne-s des EPST.

Le SNCS-FSU a mené la lutte et a obtenu l'annulation de toutes les propositions dangereuses contre le Comité national demandées par les président-e-s des EPST à l'occasion de l'ouverture des décrets après le vote de la LPR. Le SNCS-FSU a également obtenu le retour à quatre ans de la durée du mandat des sections et commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national. Le SNCS continuera à défendre une évaluation transparente par des pairs majoritairement élu-e-s, condition nécessaire à la production de connaissances, dans tous les champs disciplinaires et interdisciplinaires, à leur libre diffusion à l'ensemble de la société et au respect des libertés académiques.

Le SNCS-FSU a dénoncé avec la plus grande fermeté la décision du président du CNRS de ne plus publier les listes de candidates et candidats admissibles aux concours chercheuses et chercheurs du CNRS. En réaction, le SNCS-FSU a décidé de rendre publiques ces listes depuis 2021 afin de garantir la transparence des concours, action qui est unanimement saluée par la communauté de la recherche publique.

Le SNCS-FSU a levé le voile sur la volonté du président du Hcéres Thierry Coulhon de supprimer la visite sur site des unités de recherche lors de leur évaluation et a engagé la lutte contre cette disposition. Le SNCS-FSU a ainsi été à l'origine d'une mobilisation de la communauté et des directrices et directeurs d'unité contre ces intentions, a demandé et obtenu un débat avec Thierry Coulhon au Conseil national de la recherche et de l'enseignement supérieur (CNESER) et a obtenu le retour de la visite sur site lorsque les unités de recherche le demandent.

Le SNCS-FSU continuera à appeler les personnels à s'investir dans les mobilisations à venir et à agir au sein de l'intersyndicale de l'ESR pour la construction de luttes unitaires, notamment pour lutter contre les propositions dangereuses du président Macron et de la mission confiée à Philippe Gillet sur la transformation du paysage de la recherche publique et contre les attaques des EPST et du statut des chercheur-euse-s, ingénieur-e-s et technicien-ne-s des EPST.

Le SNCS-FSU, syndicat de propositions et syndicat de référence de la recherche publique

Depuis sa création, le SNCS-FSU se caractérise par sa production d'analyses et de propositions dans le champ de l'ESR. En adoptant une démarche scientifique, ses syndiqué-e-s produisent des analyses et des propositions sur la conception de la recherche qui font référence et sont reconnues, partagées et reprises par les autres syndicats de l'ESR, les corps intermédiaires et au-delà : la Vie de la recherche scientifique (VRS) constitue la vitrine de ce travail de fond effectué par le SNCS-FSU avec notamment, depuis le congrès de 2020, des dossiers consacrés au vaccin contre la Covid-19, au rôle des organismes de recherche dans la structuration de la recherche, à la nouvelle organisation du travail dans la recherche publique, aux recherches pour les activités sportives, à la transition socio-écologique, au temps de la recherche... La qualité de ses analyses a également permis au SNCS-FSU d'élargir son audience dans les grands médias généralistes avec plusieurs tribunes dans Le Monde ou l'Humanité et avec des participations en direct à des émissions-débats de radio à des heures de grande écoute. Le SNCS-FSU contribue ainsi à rendre visible la recherche dans le débat public et est reconnu comme l'organisation syndicale de référence dans les médias pour les questions de recherche.

Pour la science, les valeurs du SNCS-FSU sont : la production de connaissances, dans toutes les champs disciplinaires et interdisciplinaires, leur libre diffusion à l'ensemble de la société et le respect des libertés académiques. Ces valeurs d'indépendance doivent être garanties par le statut de la fonction publique pour les personnels de l'ESR, une évaluation et une politique scientifique effectuées par des pairs majoritairement élus, des dotations de base des établissements permettant de financer leurs laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique, une organisation de la recherche soutenable et un partenariat équilibré entre la recherche publique, la recherche privée et la société.

Pour les personnels des organismes de recherche, les valeurs du SNCS-FSU sont : des conditions de travail permettant à chacun de s'émanciper dans l'exercice de son métier et garantissant l'égalité de parcours, de promotion et de rémunération entre les femmes et les hommes. Le SNCS-FSU défend le recrutement sur poste statutaire au plus proche de l'obtention du diplôme donnant accès au concours, l'ouverture de concours pour tous les postes pérennes actuellement assurés par des personnels en CDD, des rémunérations sans modulation individualisée et reconnaissant le niveau de diplôme – et notamment du doctorat – des personnels de l'ESR, les moyens matériels d'exercer les activités de recherche indépendamment des appels à projets.

Avec ses syndiqué-e-s, le SNCS-FSU a convaincu largement ces dernières années sur ses revendications en matière d'effort de recherche publique en France (il doit atteindre au moins 1% du PIB) ; d'égalité de carrière et de rémunération entre les femmes et les hommes ; la suppression de la PEDR et la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique d'État. Pour que ces revendications soient satisfaites, le SNCS-FSU demande que le budget de la recherche publique augmente de six milliards d'euros d'ici 2027 pour atteindre 1% du PIB et que des mesures rendent effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à convaincre sur les autres revendications qui restent d'actualité.

Le SNCS-FSU doit continuer à se mobiliser et convaincre pour imposer plusieurs idées essentielles au-delà de la communauté de l'ESR : la nécessité d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire pour la résorption de tous les emplois précaires et pour le développement de la recherche publique – le SNCS-FSU demande la création de 6000 postes de titulaires par an pendant dix ans ; la nécessité de financer la recherche par des dotations aux établissements et aux laboratoires – le SNCS-FSU demande que ces dotations soient augmentées de deux milliards d'euros d'ici 2027 ; la suppression ou la transformation des structures du mille-feuille institutionnel (ANR, Idex, ComUE, IHU,

IRT, SATT, Hcéres...) et la réduction drastique de la part du financement par appels à projets – qui est le point d'entrée de la précarité et des attaques contre la liberté de recherche – au profit des laboratoires ; la remise à plat du CIR, qui offre un boulevard au détournement institutionnalisé de fonds publics via une optimisation fiscale.

Le contexte d'évolution très rapide de la société rend nécessaire d'accélérer les réflexions sur l'organisation du travail et de défendre les conditions de travail dans la recherche publique. Le SNCS-FSU a ainsi décidé de consacrer deux thèmes de ce 49^{ème} congrès à la nouvelle organisation du travail dans la recherche publique et à la transition socio-écologique dans la recherche. Aussi, les élu·e·s et représentant·e·s du SNCS-FSU ont en permanence défendu les conditions de travail des personnels dans toutes les instances relevant de l'hygiène, sécurité et conditions de travail des EPST et du ministère. Elles et ils ont été particulièrement impliqué·e·s dans les questions de risques psychosociaux, de handicap, d'égalité entre les femmes et les hommes, de transition socio-écologique, d'expertise scientifique et d'intégrité scientifique en participant activement à des groupes de travail dans les différents établissements ou au ministère de l'ESR. Avec la FSU, les représentant·e·s du SNCS-FSU ont participé à l'élaboration des plan égalité entre les femmes et les hommes et aux négociations sur le télétravail et la protection sociale complémentaire (PSC). Le SNCS-FSU s'est prononcé pour la signature par la FSU des accords sur le télétravail et la PSC : les accords sur le télétravail permettent une meilleure prise en charge et un meilleur accompagnement pour les personnels ; les accords sur la PSC se traduiront en 2025 par une prise en charge à 50% par l'employeur de la complémentaire santé. La signature par la FSU permet ainsi au SNCS-FSU de participer pleinement à la mise en place de ces dispositifs au ministère et dans les établissements de la recherche publique. Enfin, la période récente a également montré la nécessité de nourrir un dialogue responsable et rationnel entre les scientifiques et les citoyens, le SNCS-FSU participant déjà activement aux débats ouverts avec des mouvements de citoyens.

Un renouvellement et un renforcement du syndicat

Le SNCS-FSU est le premier syndicat des chercheuses et chercheurs par sa représentativité aussi bien dans les instances statutaires que dans les instances scientifiques de plusieurs organismes de recherche. Le SNCS-FSU attire de nouveaux syndiqué·e·s, en particulier des ingénieur·e·s et technicien·ne·s et des contractuel·le·s. Les évolutions rapides de la société et le fonctionnement de la recherche analysés dans cette contribution demandent d'adapter l'engagement syndical, notamment des jeunes scientifiques. Ainsi, une attention

Pour conforter cette conception de l'orientation et de l'activité syndicale,
VOTEZ POUR
ce texte d'orientation *Ensemble* et la liste qui le soutient.

particulière été consacrée au fonctionnement de notre syndicat afin qu'il s'enrichisse de l'arrivée de nouveaux syndiqué·e·s, qu'il soit plus inclusif et qu'il soit plus efficace pour poursuivre les luttes et l'élaboration des analyses et des propositions pour la recherche publique. Il est également indispensable de renforcer la concertation avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans l'ESR.

Le SNCS-FSU a adopté des nouveaux statuts lors de son 48^{ème} Congrès le 1^{er} décembre 2023 et un nouveau règlement intérieur lors de Commission administrative le 2 février 2024. Les nouveaux statuts et règlement intérieur du SNCS-FSU permettent au syndicat d'afficher clairement son périmètre syndical et d'être plus inclusif, et aussi d'adapter son organisation et sa vie démocratique à ses pratiques syndicales et conditions de travail actuelles. Le SNCS-FSU s'est doté de l'écriture inclusive dans ses statuts et règlement intérieur et inscrit son action contre les violences sexistes et sexuelles. Le SNCS-FSU a changé de nom pour devenir le Syndicat National de la reCherche Scientifique tout en conservant le sigle SNCS. Le SNCS-FSU affiche ainsi un périmètre de syndicalisation qui s'adresse de la même manière à toutes les catégories de personnels de la recherche publique : chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, contractuels et titulaires. Le SNCS-FSU offre également la possibilité à un groupe de syndiquées et syndiqués de se constituer en section nationale pour aborder des sujets plus spécifiques à leur groupe, comme c'est le cas actuellement pour la section nationale ingénieur·e·s et technicien·ne·s et les sections nationales Inserm, Inria et IRD. Ainsi, la création d'une nouvelle section nationale sur les questions de handicap a été votée lors de la Commission administrative du 22 mars 2024. Le SNCS-FSU a fait évoluer son organisation pour permettre aux syndiquées et syndiqués d'être membres de trois types de sections pour participer aux activités du syndicat : les sections locales, qui constituent les briques de base de l'action syndicale ; les sections nationales, qui permettent à un groupe de syndiqué·e·s d'aborder des sujets plus spécifiques ; les sections scientifiques, qui permettent d'aborder des sujets en lien avec un périmètre scientifique. Cette nouvelle organisation prend en compte les nouvelles pratiques syndicales et conditions de travail, en bénéficiant, par exemple, de toutes les possibilités offertes par la visioconférence. Enfin, le SNCS-FSU a adopté une organisation plus démocratique en inscrivant le droit de tendance dans ses statuts et en permettant à toutes les sections locales, nationales et scientifiques d'être représentées au congrès et à la Commission administrative du SNCS-FSU.

Le SNCS-FSU devra engager une action pour élargir son champ de syndicalisation à l'INRAE qui est le deuxième EPST par le nombre d'agent·e·s.

Le SNCS-FSU doit aussi dans son fonctionnement interne prendre en compte les évolutions de la société et des conditions de travail. Le fonctionnement du syndicat doit respecter les jours et les horaires ouvrés de travail et éviter de travailler dans l'urgence. Le télétravail a été mis en place pour les employées du SNCS-FSU. Le SNCS-FSU doit se comporter en employeur exemplaire.

Le SNCS-FSU doit organiser les échanges et les débats entre ses syndiqué·e·s et avec leurs représentant·e·s dans les instances des établissements mais aussi celles du SNCS-FSU : sections, commission administrative, bureau national et congrès du SNCS-FSU. Dans notre société toujours plus fracturée, ces débats doivent être organisés pour garantir que chacun·e puisse se sentir libre de ne pas être d'accord tout en étant respecté·e.

Le SNCS-FSU a profondément renouvelé sa politique de communication et son utilisation des outils numériques : site web renouvelé, nouveau logo, nouvelles listes de diffusion et un système responsable et éthique d'échange et de réunions à distance et hybrides (à distance et en présentiel). Le SNCS-FSU a engagé une utilisation des réseaux sociaux de façon raisonnée et devra continuer dans cette direction. Les outils de communication ne pouvant pas les remplacer, les échanges et les débats en direct, qu'ils soient en présentiel ou à distance, devront être renforcés. Ainsi, le déménagement définitif du siège national du SNCS-FSU dans des locaux entièrement renouvelés sur le site de Villejuif du CNRS permettra de développer les échanges et débats en direct.

Le SNCS-FSU doit poursuivre son renouvellement et pourra ainsi évoluer et adopter un nouvel outil syndical pour défendre et promouvoir avec plus de force la recherche publique et l'ensemble de ses personnels.

Le SNCS-FSU doit poursuivre ses efforts de syndicalisation des contractuel·le·s, des précaires, des doctorant·e·s, des technicien·ne·s, des ingénieur·e·s et des chercheur·euse·s pour continuer à défendre leurs droits et l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines. Le SNCS-FSU attachera une importance particulière à sensibiliser les nouvelles générations à la nécessité de s'investir dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.

